

Regroupement familial parents-enfant allemand

Les demandes de regroupement familial ne peuvent en principe être introduites qu'après avoir pris rendez-vous via le site web de l'ambassade, en cliquant sur le [Link](#) suivant. Le requérant / la requérante doit se présenter personnellement.

Veillez présenter les documents suivants lors de votre demande :

- un formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé
- une photo d'identité biométrique de taille standard (35 x 45 mm), fond clair
- un formulaire signé "Information en vertu de l'article 54 (2) No. 8 AufenthG".

En plus en ORIGINAL avec une PHOTOCOPIE bien lisible :

- passeport avec une validité d'au moins 6 mois et délivré au cours des 10 dernières années
- Acte de naissance et, le cas échéant, tous les jugements relatifs à cet acte (jugement supplétif / jugement de rectification)
- Passeport / acte de naissance de l'enfant (si l'enfant n'est pas encore né, passeport de la mère)
- Dans le cas où un père souhaite rejoindre son enfant né hors mariage :

Preuve d'une reconnaissance de paternité juridiquement valable.

- S'il n'existe qu'un acte de naissance togolais pour l'enfant, il faut tenir compte des points suivants: Si le père n'a pas reconnu la paternité par écrit lors de la déclaration de naissance au Togo, une reconnaissance de paternité au tribunal doit également être présentée. Si le père est marié à une autre femme lors de la reconnaissance de paternité, cette dernière doit donner son accord pour la reconnaissance de paternité. Si cela n'est pas possible, une reconnaissance de paternité doit être effectuée selon le droit allemand.
- Si le père est inscrit dans un acte de naissance allemand de l'enfant, celui-ci suffit comme preuve.

- Dans le cas où un père souhaite rejoindre son enfant né dans le mariage :

Acte de mariage

En plus, sous forme de photocopie SANS ORIGINAL :

- Justificatif de logement (p. ex. contrat de location ou attestation d'emménagement du locataire)
- Passeport de l'autre parent
- Déclaration d'accord de l'autre parent pour l'installation de l'enfant en Allemagne

Important: D'autres documents peuvent être demandés dans certains cas, notamment une vérification payante des documents peut également être nécessaire. Avant de statuer sur la demande, l'ambassade doit impérativement demander l'avis du service des étrangers de la ville concernée. Il faut donc s'attendre à des délais de traitement de plusieurs mois.

Bivd de la République	B.P. 11 75 Lomé/Togo	info@lome.diplo.de http://www.lome.diplo.de	00228 / 2223-32-32	Antragsformulare, Merkblätter der Botschaft sowie die Terminvereinbarung sind kostenlos!
-----------------------	-------------------------	---	--------------------	--